

AURÉLIEN LIGNEREUX

***Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)***

Paris, Éditions Champ Vallon, 2012, 395 p.

La France révolutionnaire, sous la Convention et sous le Directoire, avait réussi à porter ses frontières sur la ligne du Rhin. La France napoléonienne, du fait des circonstances – et de ses guerres continuelles – en vint à s'étendre en 1811 sur 130 départements, de Hambourg et Lübeck à Rome en passant par Amsterdam, Mayence...et Bruxelles. Pour imposer à ces masses de "nouveaux Français" fraîchement annexés le respect de l'Empire et de ses lois, on assista à la mise en place rapide du premier "État policier / Empire des policiers" de l'époque dite contemporaine. S'il allait être suivi par bien d'autres, il revint au régime bonapartiste d'instaurer avec les moyens du bord, parfois chichement mesurés, un "policing" associant l'esprit des Lumières aux pratiques d'Ancien Régime, mêlant de jeunes "cadres dynamiques" aux sbires des principicules d'autrefois. Objectif : encadrer des populations réticentes, étouffer rapidement d'éventuelles rébellions, contraindre les "chers administrés" à payer l'impôt (dont les excrécés "Droits réunis") et à se soumettre à la conscription. Pour ce faire, un corps de sécurité tenu pour une élite... mais aux effectifs dérisoires : 400 commissaires chargés de la Police générale et 6.000 gendarmes dispersés à travers pas moins de 45 départements fraîchement réunis à la "vieille France".

Connu comme un bon spécialiste de l'histoire de la gendarmerie, Aurélien Lignereux s'est appuyé sur un énorme dépouillement bibliographique et archivistique pour décrire par le menu l'histoire de ces agents du pouvoir central (ou de Monsieur le Préfet ?)

éparpillés dans cet empire en dilatation constante jusqu'au désastre final de Russie. Il a réalisé cette étude avec érudition, finesse et, ce qui ne gâche rien, sens de l'humour pour décrire certaines situations de terrain. Au bout du compte, il montre bien que ces corps d'autorité ont oscillé, selon les lieux, entre le *modus operandi* d'une force coloniale chargée d'imposer au forceps l'ordre à des indigènes réfractaires et celui d'une force publique acceptée de plus ou moins bon gré.

Derrière la façade apparemment majestueuse et monolithique du système français existaient bien des fissures, bien des improvisations. Quoique devant recruter largement chez les autochtones (au départ, à raison d'1/3 du personnel), les effectifs des corps de police se trouvèrent toujours en sous-nombre et, nonobstant la perfection des organigrammes théoriques, le quadrillage de *bonne police* n'était pas à niveau dans maints départements. En outre, la qualité des éléments qui composaient ces corps de police laissait régulièrement à désirer, malgré les instructions (et les espoirs) de leurs concepteurs parisiens : malgré leur bonne volonté, quand ils en avaient, les pandores, implantés en terre étrangère par la langue et par les mœurs, manquait autant de psychologie que de moyens et, par leurs maladresses, risquaient ainsi de devenir eux-mêmes des facteurs de désordre, non un vecteur d'intégration dans l'Empire. À cela s'ajoutait, comme chez tous les dominants, la condescendance, voire le mépris de la haute administration impériale pour ses nouveaux administrés, et les organes d'exécution s'en ressentaient. Le préfet de la Doire estimait par exemple que pour extirper le brigandage en ces lieux, "il faudrait en quelque sorte changer la position du département" tandis qu'un officier supérieur



de gendarmerie opérant en Piémont estimait pour sa part que c'était un pays "où les hommes ont l'air de naître voleurs comme ils naissent goûtreux dans la Maurienne".

Quoi qu'il en ait été et malgré ces distorsions graves entre les belles théories et la réalité des choses, le système fonctionna peut-être parce que, rationnellement pensé, il devait s'appliquer dans le cadre de lois civiles s'appliquant semblablement à tous, "nouveaux" et "anciens" Français. En outre, en plus d'un point, il s'avérait supérieur aux pratiques policières d'Ancien Régime et si la répression des rébellions pouvait s'avérer féroce, elle était semblablement dispensée, que ce soit à Turin, à Ypres ou à Rouen. Et surtout, dans les territoires annexés de relativement longue date, elle convenait fort aux notabilités autochtones, grandes et petites, ralliées au régime bonapartiste qui garantissait l'ordre, la bonne marche des affaires ainsi que la permanence des hiérarchies sociales.

Un processus de stabilisation, voire d'intégration civique des populations était peut-être même en train de s'esquisser vers 1810-1812 pour ce qui est des régions proches de la "vieille France", Piémont et ci-devant Pays-Bas belgiques au premier chef. Cela certes n'empêchait pas des petites "émotions" populaires de se manifester, des petites rébellions collectives d'éclater ici et là mais elles étaient vite étouffées et le grand brigandage s'éteignait peu à peu.

Hélas pour l'empereur, les ralliements relevaient de l'opportunisme beaucoup plus que de la conviction.

Lorsque le vent mauvais se leva après la désastreuse campagne de Russie, il retourna

promptement les élites ralliées et la loyauté des gendarmes locaux devint elle-même des plus friable. Au fond, beaucoup s'étaient faits les serviteurs d'un système administratif "performant" selon leurs intérêts, d'essence plus administrative qu'idéologique. Quand le rapport de forces militaires changea, la dynamique d'intégration impériale se brisa net et les défections se multiplièrent.

Pourtant, ce fut la défaite de ses armées qui emporta l'Empire policier, pas un soulèvement populaire généralisé – hormis dans la "Hollande" fraîchement annexée. Mieux (ou pire, c'est selon), quantité de prescriptions policières napoléoniennes furent maintenues par les États successeurs, et il en fut de même pour une part du personnel autochtone point trop compromis. Comme quoi il est bien vrai, ainsi que l'énonçait un expert en la matière répondant au nom de Joseph Fouché, que "les régimes passent, la police reste".

Bref, une excellente synthèse qui sera appréciée à sa juste mesure par tous les lecteurs friand de la "nouvelle histoire impériale" impulsée outre-Quiévrain par un Thierry Lentz.

**Alain Colignon**

